COMMENT VALIDER ?

NB : Les captures d'écran visibles dans le guide de la validation sont données à titre indicatif afin que vous puissiez voir votre progression pas à pas sur le site. La lecture des informations doit se faire directement sur votre écran.

1/ Rendez-vous sur notre site : **http://www.fdc63.chasseauvergnerhonealpes.com/**

2/ Cliquez sur « Validation en ligne »

3/ Accueil

Sur cette page, vous pouvez accéder à tous les documents nécessaires à la validation :

- CERFA 13944*06 (perte de permis).
- Imprimé de parrainage ;
- Bulletin de souscription aux garanties complémentaires GROUPAMA ;
- Guide de la validation en ligne ;
- Conditions générales d'assurance RC Individuelle Chasse ;

➔ **Cliquez sur le bouton « Cliquer ici ».**

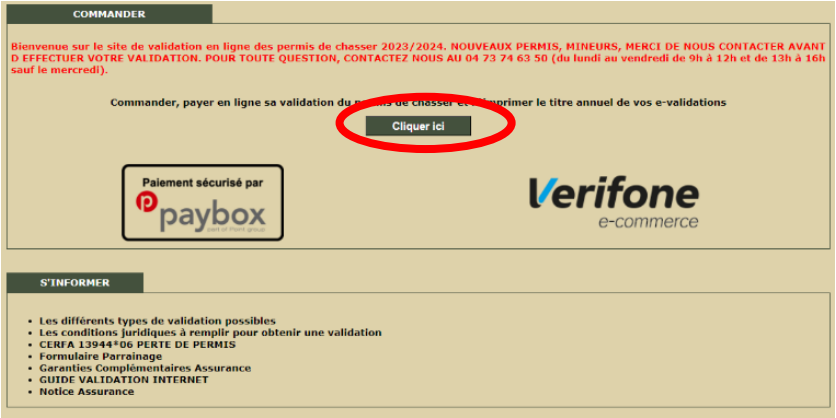

4/ Identifiez-vous

(Voir vos informations d'identification dans l'encadré en bas de la 1ère page) :

- Saisissez votre identifiant **OU** votre nom + prénom ;
- Saisissez votre numéro de permis :
  - ➢ avec ou sans les « - » pour les anciens permis ;
  - ➢ sans la lettre pour les permis format CB.
- Saisissez votre date de naissance format (JJ/MM/AAAA).

➔ **Cliquez sur « Identification ».**

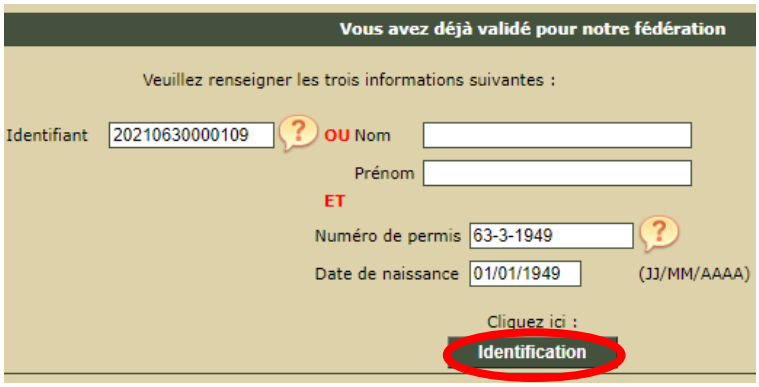

5/ Cliquez sur le type de validation de votre choix

- Validation départementale
- Validation nationale

Ces validations sont valables pour **TOUS gibiers.**

Si vous avez déjà validé, vous verrez apparaître les propositions suivantes :

- **« Cotisations optionnelles »** vous permet de souscrire l'assurance seule ;
- **« Réimpression titre annuel »** vous permet de réimprimer votre validation à tout moment.

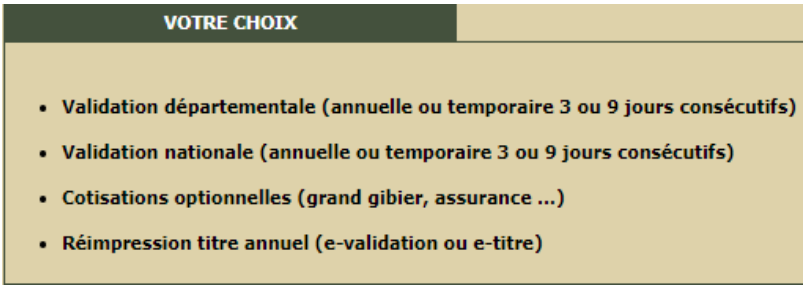

A noter : au cours de la procédure, vous pouvez revenir sur les écrans précédents pour vérifier ou corriger votre saisie en cliquant en bas à gauche de chaque écran sur **Etape précédente**

Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme

6/ Pour une validation départementale

Vous pouvez choisir le département pour lequel vous souhaitez valider. Par défaut, le Puy-de-Dôme est proposé et la case « annuelle » est cochée.
Si vous souhaitez valider un temporaire, il vous faut cocher la case « 3 jours » ou la case « 9 jours ».

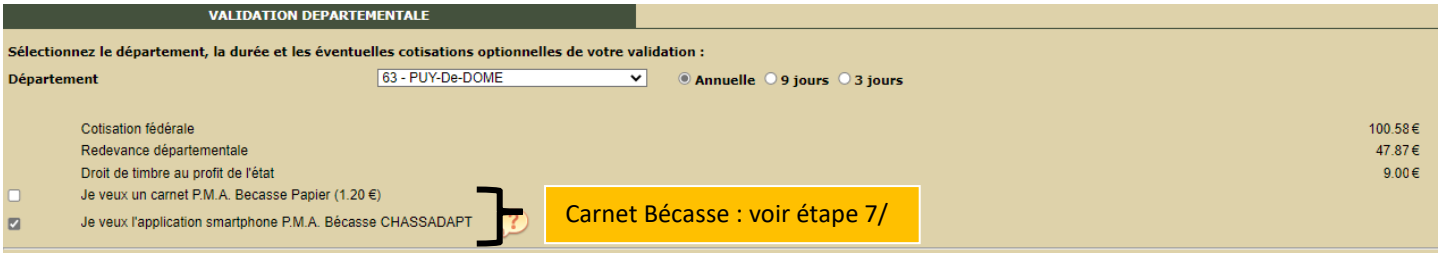

6 bis/ Pour une validation nationale

Vous ne pouvez pas choisir de département. Par défaut, la case « annuelle » est cochée. **Attention :** vous pouvez opter pour la validation nationale temporaire (3 ou 9 jours) mais elle est souvent plus coûteuse qu'une extension nationale.
Si vous souhaitez chasser le sanglier dans les départements 57, 67 et 68, vous avez la possibilité de souscrire (en cochant la case prévue) la cotisation sanglier (annuelle, 3 jours ou 9 jours) conformément au droit local en vigueur dans ces départements.

7/ Carnet bécasse

Vous avez le choix entre :
- **Carnet bécasse papier (1,20 €)** : la bécasse des bois n'apparaîtra pas dans l'application CHASSADAPT ;
- Application smartphone **CHASSADAPT (GRATUIT).**

Si vous ne cochez aucune case, lorsque vous cliquerez sur « Etape suivante », il vous sera demandé de confirmer votre choix.

8/ Titre annuel

2 possibilités s'offrent à vous :
- Vous n'avez pas d'imprimante ? Optez pour la formule classique : la Fédération vous envoie votre titre annuel.
- E-validation : vous imprimez votre validation chez vous.

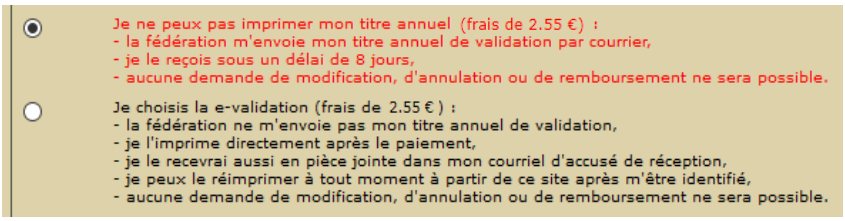

Quel que soit votre choix, vous pourrez réimprimer votre validation autant que de besoin en cas de perte ou de détérioration (voir ETAPE 5/).

Il faut OBLIGATOIREMENT imprimer votre validation. La validation présentée sur smartphone n'est pas valable.

Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme

9/ Autres cotisations : ASSURANCE

La Fédération *(immatriculation ORIAS n°20002383)* vous propose, **comme la saison dernière**, de souscrire l'Assurance Responsabilité Civile Chasse Obligatoire par le biais de notre partenaire **GROUPAMA** au tarif négocié de **21 €.**

Cochez cette case si vous souhaitez souscrire cette offre.

Si vous souhaitez souscrire des garanties optionnelles (chiens, armes, …) ***pour la 1ère fois****, utilisez le formulaire disponible sur notre site Internet (page d'accueil du site de validation). Pour toute modification de garanties existantes, contactez votre Agence Groupama.*

➔ **Cliquez sur « Etape suivante ».**

Autres cotisations

☑ Assurance (21.00 €)

Frais de dossier Internet

Total

Etape précédente

10/ Ecran de vérification

Validation du Permis de chasser saison 2023 / 2024

VOTRE VALIDATION

Départementale 63 - PUY-De-DOME
Cotisation fédérale
Redevance départementale
Droit de timbre au profit de l'état
Je veux l'application smartphone P.M.A. Bécasse CHASSADAPT

Assurance
Frais de dossier Internet

Total

Votre Validation :
- Nationale ou départementale
- Carnet de prélèvement Bécasse, Chassadapt, aucun carnet
- Assurance

LES COORDONNEES DU BENEFICIAIRE

Civilité	Monsieur
Nom	BUSSON
Nom de naissance	
Prénom	DOMINIQUE
Prénom 2	
Prénom 3	
Prénom 4	
App., esc., étage	
Rés., bât., imm., tour	
N°, type, nom voie	26 RUE AIME RUDEL
Mention spéciale de distribution	
Code postal	63370
Localité, cédex	LEMPDES
Pays (si adresse à l'étranger)	.
Téléphones fixe	0473746350 Portable
Adresse courriel (e-mail)	fdc63@chasseurdefrance.com
Confirmez adresse courriel (e-mail) *	fdc63@chasseurdefrance.com
Date de naissance	01/01/1949 (JJ/MM/AAAA)
Pays de naissance	FRANCE
Département de naissance	63
Commune de naissance	CLERMONT-FERRAND

Vos coordonnées :
- Civilité
- Adresse
- Téléphones fixe et portable
- Confirmez l'adresse mail sur laquelle vous recevrez votre ticket de paiement la confirmation de commande ainsi que la validation si vous avez opté pour la E-validation (*cette adresse mail est également utilisée pour l'envoi de nos newsletters.)*
- Lieu de naissance : renseigner le pays, le département et la commune de naissance est désormais obligatoire. Nouveauté !

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE OU EXTRAORDINAIRE 2023 / 2024

Je garde mon timbre-vote
Je donne pouvoir au représentant du territoire :
situé sur la commune de
intitulé

Pouvoir pour l'Assemblée Générale :
Voir ci-dessous.

LES REFERENCES DU PERMIS DE CHASSER

Original
Duplicata
Certificat provisoire de capacit
Document étranger ou équi ent

Numéro	63-3-1949	
Délivré le	25/07/1975	(JJ/MM/AAAA)
Par	Préfecture de	PUY-DE-DOME
	Département	63-PUY-De-DOME
	Pays	
	ONCFS	

Références du permis de chasser :
En cas d'erreur, vous ne pouvez pas effectuer les modifications vous-même, contactez-nous !

Je ne souhaite pas recevoir de communication électronique de la part de la Fédération

Inform

Cliquez sur étape suivante

Etape précédente

Etape suivante

DONNEZ VOTRE TIMBRE-VOTE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE 2024 !

Evitez à votre Président la récupération, le collage des timbres-vote et leur signature !

Sélectionnez la commune sur laquelle se situe votre territoire dans le menu déroulant.
Une fois la commune choisie, sélectionnez le territoire de chasse.
Votre timbre-vote sera remplacé par le nom du territoire de chasse auquel vous avez donné votre pouvoir !

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE OU EXTRAORDINAIRE 2023 / 2024

Je garde mon timbre-vote
Je donne pouvoir au représentant du territoire :
situé sur la commune de SAINT-ANDRE-LE-COQ
intitulé ST ANDRE LE COQ

TIMBRE VOTE - SAISON 2023/2024
Bénéficiaire du pouvoir : 30B62 SOCIETE DE CHASSE ST ANDRE LE
BUSSON DOMINIQUE 63

Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme

11/ Déclaration sur l'honneur

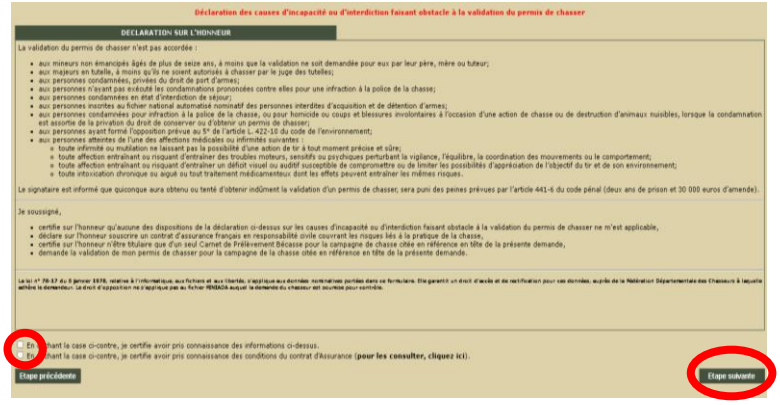

Lisez avec attention **sur votre écran** la déclaration sur l'honneur et si vous êtes d'accord, cochez la case en bas de la page.

Si vous avez souscrit l'assurance, vous aurez une case supplémentaire à cocher certifiant que vous avez pris connaissance des Conditions Générales envoyées par courrier, également disponibles en cliquant sur le lien indiqué ou sur la page d'accueil du site Internet de la validation du permis (voir ETAPE 3/).

➔ **Cliquez sur « Etape suivante ».**

12/ UNIQUEMENT si vous avez demandé un carnet de prélèvement Bécasse en 2022/2023

et que celui-ci n'a pas été retourné (ou n'est pas encore saisi par nos services), vous verrez apparaître un écran de saisie des prélèvements bécasse 22/23. Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- **Si vous avez renvoyé votre carnet bécasse à la Fédération** : cochez « J'ai renvoyé mon carnet bécasse » ;
- **Sinon**, vous pouvez :
  - **Déclarer que vous n'avez pas effectué de prélèvement ;**
  - **Saisir vos prélèvements.**

Vous devez ensuite cocher la case **« j'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations saisies ci-dessus ».**

Vous pouvez également demander un carnet de prélèvement bécasse ou l'application CHASSADAPT si vous avez oublié de le faire précédemment.

➔ **Cliquez sur « Etape suivante ».**

13/ Récapitulatif

Vérifiez bien toutes les informations concernant votre validation, vos coordonnées, votre permis et la formule choisie (e-validation avec impression par vos soins ou formule classique avec impression et envoi par la FDC).

Si toutes les informations sont justes, cliquez sur **« Accepter et Payer ».**

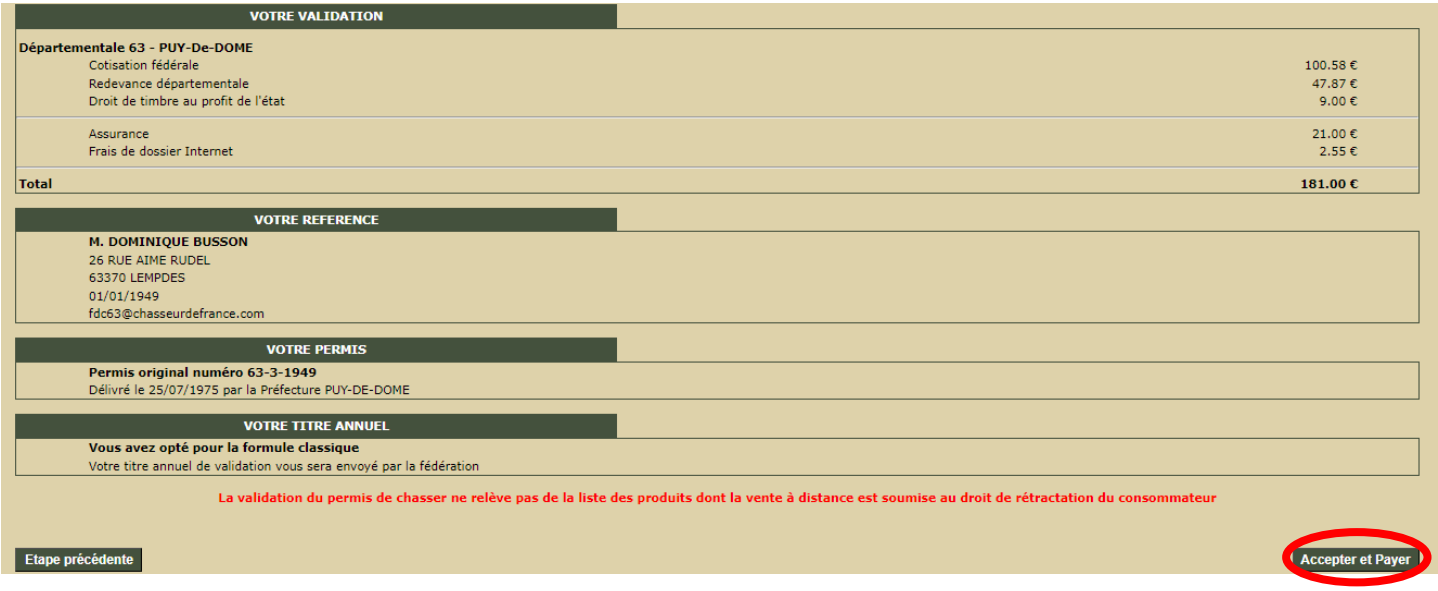

VOTRE VALIDATION

Départementale 63 - PUY-De-DOME	
Cotisation fédérale	100.58 €
Redevance départementale	47.87 €
Droit de timbre au profit de l'état	9.00 €
Assurance	21.00 €
Frais de dossier Internet	2.55 €
Total	**181.00 €**

VOTRE REFERENCE

M. DOMINIQUE BUSSON
26 RUE AIME RUDEL
63370 LEMPDES
01/01/1949
fdc63@chasseurdefrance.com

VOTRE PERMIS

Permis original numéro 63-3-1949
Délivré le 25/07/1975 par la Préfecture PUY-DE-DOME

VOTRE TITRE ANNUEL

Vous avez opté pour la formule classique
Votre titre annuel de validation vous sera envoyé par la fédération

La validation du permis de chasser ne relève pas de la liste des produits dont la vente à distance est soumise au droit de rétractation du consommateur

Etape précédente — Accepter et Payer

13/ Paiement sécurisé

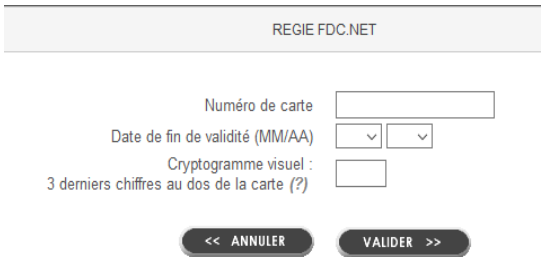

Procédez au paiement en saisissant les informations de votre Carte Bancaire. **Cliquez sur « valider** ». Afin de sécuriser la transaction, un code sera envoyé par sms sur votre téléphone ou bien vous devrez valider la transaction dans l'application de votre banque.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre banque sur les modalités de sécurisation du paiement en ligne !

Une fois votre validation terminée, vous recevrez :

- un mail de confirmation de paiement (Ticket PAYBOX) ;
- un mail récapitulant votre commande. Si vous avez opté pour la e-validation, votre titre annuel sera disponible en pièce jointe. Sinon, vous recevrez votre validation par courrier !

Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme